



Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc

De la F.R.B.T.A, association sans but lucratif.

Renaix, le 05 décembre 2008.

PV du CA du 07 novembre 2008.

Présents : M. Verstraeten, P.J. Lemaire, D. Fievet, L. Lejeune, M. Ronsse, P. Meunier, E. de Ryckere, B. Florent, P. Estiévenart et H. Willem.

Excusé : P. Wiggeleer, M. Van Vlanderen et G. Delcominette.

Ouverture de séance : 20h00

ORDRE DU JOUR :

1. Accueil par le Président :

-1- Le Président remercie les administrateurs et les délégués pour leur présence.

2. Rapport des délégués du tir nature et des provinces :

2.1 Délégué tir nature :

Championnat d'Europe de Tir 3D 2008 : Serge Verrier est médaillé de bronze. La LFBTA, comme pour tous les archers qui précédemment ont réalisé un podium lors d'un grand championnat (Europe et Monde), prendra à sa charge les frais inhérents à sa participation.

Mathieu Vandepoele médaillé de bronze en individuel et l'équipe Compound Homme (Mathieu Vandepoele, Grégory Aerts et Julien Depoitier) montée sur la troisième marche du podium aux Championnats du Monde Universitaire 2008 seront également les bénéficiaires de la gratuité de leur déplacement.

(Décision prise ultérieurement au présent CA ... par échange de courriel).

Arbitrage : plusieurs arbitres ne sont plus actifs, ne devons nous pas agir. se référer au point « Rapport du responsable à l'arbitrage, aux règlements et à l'international » du présent procès verbal.

Championnat de Belgique 3D ... points quota pour obtention le titre : à l'instar de ce qui est en place depuis belle lurette en « tir Nature sur Blason », l'archer qui se présente au Championnat de Belgique 3D doit pour être sacré Champion de Belgique, terminer premier dans sa catégorie et réaliser un score minimum repris dans les annexes du règlement.

Cette disposition mise en place en « Tir Nature sur blasons » et transposée au « 3D », est pour l'archer se retrouvant seul dans sa catégorie, un challenge l'obligeant à se surpasser ... il ne peut se contenter de participer et ceci lui évite de pratiquer l'autosatisfaction à quatre sous.

Au niveau de la FRBTA, la disposition suscite une réaction plutôt négative. Les membres de l'UC, adeptes en majorité du Tir FITA, imaginant le nombre très, très réduit de participants au Championnat de Belgique FITA si, d'aventure, le principe énoncé ci - avant y était appliqué.

La solution est sans doute que la Commission Nature présente au niveau du National un avis appuyé par les représentants « Tir nature » de la HBL (Fons Van Clément et Peter Puttemans). Si les adeptes du tir nature sont unanimes à propos de l'application des quotas de points ... pour quelle raison l'UC dirait-il non ?

Depuis ... la protestation a gagné les rangs des adeptes du tir nature. Certains (bien que ne remettant pas en cause le principe) estimant que l'information de l'application des quotas en 2008 n'avait pas été faite en temps et heure. Ils demandent que pour le Championnat de Belgique 3D 2008, la règle en vigueur en 2007 soit d'application.

Quelques palabres via courriel et une mise au point bien à propos d'une adepte convaincue du tir nature (C. Boxho) ont permis d'aboutir à la décision suivante : tous les archers ayant terminé à la première place dans leur catégorie sont « champions de Belgique 2008 » merci Henry.

Il va de soi que pour la saison 2009, les quotas de points seront d'application.

« Distinctions Renards » : Les renards seront remis lors de la journée clôturant la saison « Tir Nature sur blasons ».

2.2 Délégué du Brabant :

Excusé.

2.3 Délégué du Hainaut :

Frais de participation aux tirs FITA : Il est souhaitable que la participation demandée en LFBTA soit alignée sur celle demandée en HBL ... il semblerait que la Flandre demande plus qu'en LFBTA.

L'information sera vérifiée.

Le CA propose que les délégués prennent l'avis des cercles de leur province à propos d'une éventuelle augmentation du prix d'inscription aux compétitions de type FITA.

Arbitrage : l'attitude que certains arbitres adoptent lors de prises de décisions n'est pas adéquate. Celle-ci ne fait pas honneur à la corporation.

Ne peut-on envisager, à l'instar de ce qui est en place pour les arbitres Continentaux et Internationaux, une formule de recyclage périodique ? Se référer au point « Rapport du responsable à l'arbitrage, aux règlements et à l'international » du présent procès verbal.

2.4 Délégué de Liège :

Excusé.

2.5 Délégué de Luxembourg :

Les points que souhaitait développer le délégué de Luxembourg sont les mêmes que ceux présentés par le délégué du Hainaut.

2.5 Délégué de Namur :

- Championnats «Salle 2008-09 » : la Province a obtenu un accord pour les dates retenues ... tant pour la salle ADEPS de Jambes qui accueillera les Championnats de LFBTA (14 et 15-02-2009) que pour la salle de Sport « TABORA » où se dérouleront les Championnats de Belgique (21 et 22-02-2009).

Le délégué de la Province s'informe du financement à accorder par la LFBTA et la FRBTA pour le Championnat organisé sous sa responsabilité : à charge de

- LFBTA : - 750€ par Championnat.
- Repas et consommations pour les officiels
- Dédommagement des arbitres
- Médailles
- Redevance FITA

- FRBTA : - Frais de participation des archers ... 7 € pour les jeunes et 10 € pour les seniors et masters.
- Repas et consommations pour les officiels et les arbitres.
- Dédommagements des arbitres (20 €)
- Médailles
- Redevance FITA
- Forfait de 50 € pour fabrication des dossards

L'intervention de la FRBTA est répartie de manière égale entre la LFBTA et la HBL.

3. Rapport du responsable Sport pour tous et de la Jeunesse :

Championnat du Monde FITA Juniors et Cadets 2008 : 500 participants (dont 3 archers de la LFBTA et 5 archers de la HBL) ont participé à un championnat bien organisé à Antalya.

Les prestations des archers LFBTA en qualification peuvent être qualifiées de correcte à bonne :

- bonne pour Sarah Prieels (CDJ) et Elke Verdin (CDC) qui y bat le record LFBTA.
- correcte pour Frédéric Leloux qui y a connu quelques soucis.

Durant les épreuves éliminatoires, nos archers ont connu des fortunes divers :

- Frédéric est éliminé en 32^{ème}, il termine 49^{ème}.
- Sarah passe en 16^{ème} et se fait battre en 8^{ème} au shoot - off, elle se classe 11^{ème}.
- Elke qui ayant cassé son repose flèche s'aligne avec une réparation de fortune gagne au shoot - off en 16^{ème} et est éliminée en 8^{ème}. Elle s'adjuge la 13^{ème} place.

Le responsable des jeunes estime que dans l'ensemble, l'équipe LFBTA a réalisé un bon Championnat.

« Pôle Jeunes » ... recrutement : quelques nouvelles têtes se sont présentés au « Pôle Jeunes » :

- Delbrouck Mélissa de 203 GSR (cadette).
- Slaverio Claudio de 403 LIE (cadet qui est déjà d'un bon niveau).
- Duchêne Jérôme de 403 LIE (cadet).
- Schommers Nicolas de 403 Lie (junior).

Les performances de deux jeunes filles bien que présentes au « pôle jeune », depuis quelques années déjà, n'ont pas beaucoup progressé et restent trop basses pour espérer leur permettre un essai en internationale. Le CA demande au responsable des jeunes de vérifier leur niveau actuel de performance et de mettre un terme à leur participation au « pôle jeune » si le résultat n'est pas satisfaisant. Ou le cas échéant, de leur accorder une dernière chance assortie d'un objectif cohérent avec leur statut. Objectif qui s'il n'est pas atteint signifiera la fin de l'aventure.

4. Rapport du responsable à l'arbitrage, aux règlements et à l'international :

Bien qu'excusé, le responsable à l'arbitrage a informé le CA des points qu'il souhaitait voir aborder.

Arbitres non actifs : L'administrateur responsable à l'arbitrage envisage d'envoyer une lettre aux arbitres LFBTA, tant nature que FITA et/ou FIELD. Cette lettre, rédigée en collaboration avec Bernard Florent, demandera aux arbitres qui souhaitent le rester, de prêter à l'avenir un minimum d'arbitrages faute de se voir retirer leur statut. Le CA marque son accord pour l'initiative.

Recyclage et arbitrage : Une première forme de recyclage a été testée en 2006, un questionnaire avait été remis au arbitre avant leur AG et l'analyse des réponses réalisée de manière collective durant l'AG.

Le point faible du système étant que seul une partie des arbitres assiste à l'AG.

L'arrivée de « l'Info-Flash LFBTA », permettra de proposer quelques questions aux arbitres en espérant que bon nombre d'entre eux tenteront d'y répondre avant publication des réponses.

La solution est peut-être d'assortir la ré-agrégation des arbitres (bi-annuelle) à l'aide d'un questionnaire devant être obligatoirement retourné pour être reconduit dans le statut. La correction du questionnaire étant présentée soit à l'AG soit via un courriel aux arbitres concernés.

5. Rapport de la lutte contre le dopage :

Il est constaté que le nombre de demande d'exemption pour raison thérapeutique, est important au sein de la LFBTA.

6. Rapport du responsable de la gestion sportive :

Rapport du directeur technique :

Stages « Equipe senior LFBTA 2008-09 » : le premier stage en salle a eu lieu, le suivant est programmé le dimanche 09 novembre.

Stage et assiduité ... quelques archers membres de l'équipe senior LFBTA, semblent peu enclins à accepter les contraintes inhérentes à leur statut ... contraintes dont ils connaissaient la teneur en postulant pour devenir membre de l'équipe.

Ils estiment pouvoir programmer leur année sportive en fonction de participations plus ludiques que productives, voir en fonction de leurs loisirs « hors tir à l'arc ». Ils s'offrent le luxe de ne pas intégrer la notion de préparation aux objectifs choisis, de participation aux différents rassemblements de l'équipe qui ont pour but de faire le point sur la préparation de chacun et éventuellement de la recadrer ... mais aussi de promouvoir l'esprit d'équipe.

Le Directeur Technique souhaite l'appui du CA dans sa démarche entamée pour recadrer les programmes de ces archers vers une attitude en adéquation avec ce qu'ils clament « être » ... haut et fort : des archers de haut niveau !!!

Il est souhaitable que le CA intervienne par courrier ou plutôt de vive voix lors d'un stage pour redéfinir l'attitude souhaitable de la part des membres de l'équipe LFBTA, à savoir : « *Si être reconnu comme archer membre de l'équipe LFBTA permet au candidat de bénéficier de certaines aides du pouvoir subsidiant, cela implique de sa part une organisation de vie qui, hors des impératifs scolaires ou professionnels, fait la part belle à la préparation pour atteindre ses objectifs sportifs. Dès lors ... ou il aménage son emploi du temps pour atteindre les 80% (présence) demandés ... ou il hypothèque les éventuelles participations en grands prix et Championnats internationaux ainsi qu'au stage collectif à l'étranger.* »

Stage C.O.I.B. : en perspective des JO de 2012, la LFBTA a envoyé 3 archers 15-18 ans, (Zoé Göbbels – RDC-, Laurent Royen –RH- et Clément Leblanc -RHJ-) encadrés par un entraîneur (Marina Prélipcean) au stage organisé par le C.O.I.B. pendant le congé de la Toussaint.

Par loyauté fédérale, la LFBTA n'a proposé que trois noms au C.O.I.B. qui en demandait six pour la discipline « Tir à l'Arc ». La HBL ne s'est, elle, pas embarrassée de tant de correction et y a envoyé cinq archers.

Il est temps pour la LFBTA de prendre ses distances d'avec une vision fédérale peu compatible avec ses intérêts. Cessons de ménager la chèvre et le chou et visons la défense des intérêts de nos membres et uniquement cela. Cela nous évitera de priver certains de nos archers d'expériences bénéfiques.

7. Rapport du trésorier

Membres LFBTA : le nombre de membres enregistrés actuellement est de 1370 unités.

Plan Programme 2009 : le plan programme 2009 a été déposé à l'administration (ADEPS) en temps et heure.

Le champ d'application du plan programme concerne uniquement le Sport de Haut niveau, la formation et les cadres sportifs.

SPORT HAUT NIVEAU : la LFBTA a introduit pour 2009, outre les stages d'hiver en salle et les stages longues distances en salle (mars) :

- un stage de huit jours en région tempérée ... (Antalya –Turquie).
- douze stages de préparation FITA ... (Rzeszow - Pologne), (Ulsan - Corée du Sud), (Ogden - USA), (Champagnac - France), (Belgrade - Serbie), (Kaohsiung - Taiwan), (RIOM - France), (Porec – Croatie), (Sofia - Bulgarie), (Antalya - Turquie) et un stage de préparation pour les manches 1 et 2 de la coupe Junior européenne (lieux restent à définir).
- quatre stages de préparation Field ... Tournoi des 5 Nations (Wuustwezel – Belgique), (Vertus – France), (Cadix en Keer – Pays-Bas) et (Trèves – Allemagne).
- un stage de préparation 3D ... (Giulianello - Italie).

- sept compétitions au sommet ... Championnat d'Europe FITA en Salle (Rzeszow - Pologne), Championnat du Monde FITA (Ulasan - Corée du Sud), Championnat du Monde Cadets-Juniors FITA (Ogden - USA), Championnat d'Europe Field (Champagnac - France), Championnat du Monde 3D (Giulianello - Italie), Universiades (Belgrade - Serbie), World Games (Kaohsiung - Taiwan).

- quatre Grands Prix ... Grand Prix EMAU 1 (RIOM - France), Manche Coupe du Monde 2 (Porec - Croatie), Grand Prix EMAU 2 (Sofia - Bulgarie), Grand Prix EMAU 3 (Antalia - Turquie).

- deux coupes juniors Européennes ... les lieux restent à définir.

- le tournoi des cinq nations (Field) ... (Wuustwezel - Belgique), (Vertus - France), (Cadie en Keer - Pays-Bas) et (Trèves - Allemagne).

FORMATION : la LFBTA prévoit l'organisation d'une formation de niveau 1 (initiateur) en 2009.

CADRE SPORTIF : outre le Directeur Technique reconduit dans sa fonction, la LFBTA espère pouvoir engager un cadre sportif supplémentaire courant 2009 ... les pistes sont à l'étude, un volet du plan programme est consacré par précaution au sujet.

8. Rapport du Secrétaire général :

Reconnaissance LFBTA par ADEPS : « l'Info Flash N°1 » d'octobre 2008 annonçait que le dossier « Reconnaissance de la Ligue » était rentré auprès de l'administration (ADEPS) et que nous étions en attente de décision du cabinet du Ministre Michel DARDENNE.

Le dossier « Reconnaissance de la L.F.B.T.A. » remis à l'administration présentait dans le cadre de l'article 15 - 6° du décret de la Communauté Française, à savoir l'obligation selon laquelle « au sein de l'organe de gestion, il ne peut y avoir plus de 80% d'administrateur de même sexe », une demande de dérogation portant sur la période qui nous sépare de l'assemblée générale ordinaire clôturant l'exercice 2008.

L'argument mis en avant était que la LFBTA ne compte que 18% de membres féminins et seulement 13% en âge d'éligibilité. Nous nous engageons également à tout mettre en œuvre pour qu'en mars 2009, le quota soit rencontré au sein du nouveau conseil élu pour la prochaine olympiade (2009-2012).

Le Ministre Michel DARDENNE a décidé de ne pas répondre positivement à notre demande. Un courrier arrivé du cabinet nous confirme l'information transmise par l'ADEPS.

Tenu de mettre l'association en conformité pour le 31 décembre 2008, le conseil d'administration a décidé, dans le respect des statuts et de la loi sur les ASBL, de remplacer deux administrateurs par des dames volontaires.

Le Secrétaire général et le Directeur technique, qui ne comptaient pas briguer un nouveau mandat, ont présenté leur démission et permettent ainsi l'application de l'art 29 des statuts de la L.F.B.T.A. :

Art 29 : En cas de vacance au cours d'un mandat, le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, charger un de ses membres ou un tiers d'assurer la fonction jusqu'à la prochaine Assemblée Générale statutaire qui nommera un Administrateur pour achever le mandat.

Les dames nous ayant, dans le courant de l'année, informé de leur possible intention d'être candidates en mars 2009, ont été approchées et ont accepté d'assurer l'intérim.

Depuis, le conseil d'administration a reçu et accepté la démission du président Michel Verstraeten pour raison de désaveux de ses pairs. L'intérim de sa charge d'administrateur sera également assuré par une dame, la présidence de la LFBTA étant assurée par le vice-président jusqu'à l'assemblée générale de mars 2009.

Le Conseil d'administration est jusqu'en mars 2009 :

Patrick Wiggeleer : vice-président et président par intérim.

Pierre-Jacques Lemaire : trésorier

Marc Ronsse : administrateur

Patrick Meunier : administrateur

Francine Hanique (403 LIE) : administrateur par intérim

Nathalie Meyer - Kabole (603 LAC) : administrateur par intérim

Claudine Boxho (410 AGC) : administrateur par intérim

Le nom de celle ou de celui qui assurera l'intérim de « secrétaire général » sera déterminé lors du CA du 12 décembre 2008.

Une quatrième dame, Marika Palasti (RDB), a manifesté son souhait de présenter sa candidature. Elle sera invitée à participer en observatrice au prochain CA.

Lors de l'Assemblée générale statutaire de mars 2009 clôturant l'olympiade 2005-2008 et l'année comptable 2008 la L.F.B.T.A. veillera à ce que l'article 15 - 6° du décret de la Communauté Française soit pleinement respecté en appliquant l'art 3.4 du R.O.I :

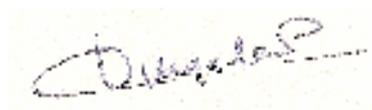
Art 3.4 : Le Conseil d'administration prendra toutes les mesures pour que le prescrit de l'art 28a des statuts concernant la représentation des sexes au sein du Conseil d'Administration soit respecté.

Compte tenu prioritairement de cela et des autres règles prévues en matière d'élection au Conseil d'Administration, les candidats ayant le plus de voix seront élus, en tenant compte de ce prescrit.

9. Date du prochain CA

La prochaine réunion est programmée le 12 décembre 2008 (20h00) à CMA (Braine - l'Alleud)
Fin de la séance : 11H30

Pour le CA



Patrick Wiggeleer
Vice - Président et Président FF



Pierre-Jacques Lemaire
Trésorier